

Concours Festi-Lire de Pontault-Combault 2024

« Vous avez dit bizarre(s) ? »

Règlement des concours de dessin et de récits de Festi-Lire, édition 2024

Article 1^{er} :

L'association Co-Lectif et l'UDAF, en partenariat avec la municipalité de Pontault-Combault (Seine-et-Marne) organisent un concours gratuit ouvert à partir du 25 février 2024 aux participants suivants :

- **Concours de dessin** à tous les enfants scolarisés en **primaire** à Pontault
- **Concours d'écriture** de récits ou nouvelles à tous les **collégiens et lycéens** scolarisés à Pontault

Article 2 :

Pour sa deuxième édition, les organisateurs du festival Festi-Lire de Pontault-Combault ont retenu comme thème : « **Vous avez dit bizarre(s) ?** ». C'est une manière d'inviter les enfants et les jeunes à s'exprimer sur les différences et la tolérance, mais aussi la créativité, l'originalité à travers dessins et écrits qui devront respecter le format suivant :

- **Dessin** : format A4 et choix libre de la forme et des moyens, mais devra être à plat, sans volume.
- **Écriture** : une page A4 maximum en Times New Roman taille 12 avec interligne 1,5 (soit 3000 signes espaces compris), comprenant un titre **différent de celui du concours** et un récit en lien avec le thème.

Un seul texte ou dessin est autorisé par candidat. Les productions ne devront porter ni signature ni aucun signe distinctif.

Elles devront être transmises accompagnées des coordonnées du participant sur une feuille distincte (ou dans le corps du mail si envoi numérique) : nom, prénom, âge, lieu de scolarisation, classe, téléphone et adresse mail. Les auteurs de récits devront indiquer aussi le titre de leur texte.

Article 3 :

Textes et dessins peuvent être transmis :

- soit par mail à l'adresse suivante : marinorouanet@free.fr ou co.lectif@free.fr
- soit en les déposant dans une enveloppe dans l'urne prévue à cet effet dans les Centres sociaux et culturels de Pontault (4 rue d'Orme au Charron ou CSC Mosaïque, 3 place du général Leclerc), à la MJC et dans d'autres lieux éventuellement publiés ultérieurement.

Article 4 :

La date limite d'envoi ou de remise des productions est fixée au 12 avril 2024 à minuit.

Article 5 :

Les productions des participants seront évaluées anonymement par un jury composé d'auteurs locaux et de lecteurs volontaires qui choisiront trois lauréats par catégorie, si le nombre de candidats le permet. Les décisions du jury seront sans appel. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours de l'une ou de l'autre des quatre catégories si le nombre de productions reçues ou leur qualité étaient insuffisants.

Le jury sera particulièrement sensible au respect du thème tant pour les dessins que pour l'écriture. Il valorisera les textes avec une orthographe et une expression correctes, qui racontent une histoire, et dont la fin n'est pas trop prévisible. Une touche d'émotion ou d'humour serait un plus.

Article 6 :

Les organisateurs prévoient de récompenser quatre catégories de participants :

Dessin : deux catégories, petits et grands

Écriture : deux catégories, collégiens et lycéens

Les lots se composeront cartes cadeaux / culture, billets spectacles ou autres selon les âges et les catégories.

Dessins et récits des lauréats seront diffusés par l'association Co-lectif et ses partenaires auprès de différents publics pour les valoriser et inviter au débat. Les auteurs (ou leurs représentants) acceptent que leur production et leur nom (ou un pseudonyme de leur choix) soient diffusés sans en attendre de contrepartie financière ou autre.

Article 7 :

La remise des prix aura lieu le **samedi 4 mai 2024 à partir de 16h30** à la MJC de Pontault-Combault. Seuls les lauréats auront été personnellement avisés par mail ou par téléphone dès la décision du jury. La présence des lauréats est vivement souhaitée.

Article 8 :

La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.